

Je produis des déchets ménagers Je paye quoi ?

Chaque habitant du Pays Thouarsais paye environ 55 € par an pour le service déchets ménagers, répartis de la façon suivante :



Les frais de collecte

L'achat de matériel (caissettes jaunes, colonnes de tri...), l'acquisition de camions et leur entretien, le carburant, les frais de personnel ...



Ordures ménagères
33,30 € / hab./an

Le traitement des Ordures ménagères

Les ordures ménagères non valorisables sont aujourd'hui enfouies au centre de stockage de La Loge à Coulonges Thouarsais, ce qui représente pour 2005 environ 13 500 tonnes.

La réglementation soucieuse de protéger notre environnement impose des contraintes de plus en plus sévères dans la gestion des sites de traitement faisant appel à des procédés plus rigoureux et donc plus onéreux. Ces coûts étant directement répercutés sur l'utilisateur, il est important de détourner un maximum de déchets de l'enfouissement afin qu'ils soient valorisés. Ils coûteront ainsi moins chers à la collectivité.

Le tri des emballages recyclables

La majorité des emballages triés via les caissettes jaunes ou les Points Recyclage sont acheminés vers le centre de tri de Bressuire où ils sont retriés manuellement avant d'être expédiés vers les filières de recyclage.



Déchets recyclables
5,60 € / hab. /an



Déchetteries
14 € / hab. /an

L'accès aux déchetteries

D'ici 2007 les usagers du syndicat du Pays Thouarsais bénéficieront d'un réseau de 8 déchetteries qui leur garantira un service de proximité. Qui dit déchetterie, dit construction de l'équipement, frais de fonctionnement (eau, électricité...), salaires des gardiens, des chauffeurs qui assurent les rotations de caissons, transport vers les sites de traitement, coût d'élimination de chaque déchet, etc.

La politique du syndicat du Pays Thouarsais en matière de déchets, c'est aussi : l'aménagement des points recyclage, des animations en milieu scolaire (environ 350 élèves par an) et la communication sur les déchets (publications, etc.)



Trier ses déchets ou en produire moins (compostage, limitation des emballages...) contribue à limiter l'augmentation de la facture d'élimination des déchets ménagers.